



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_030-DE

SLOW

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023 Délibération n° 2023-03-030

Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « SPANC »

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 27

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

L'exécution du budget 2022 du budget annexe SPANC se résume comme suit :

Section de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022
DEPENSES		
011 Charges à caractère général	14 506,93	9 039,91
012 Charges de personnel	55 000,00	48 309,94
65 Autres charges courantes	500,00	475,74
67 Charges exceptionnelles	10 500,00	8 484,50
022 Dépenses imprévues	-	-
	80 506,93	66 310,09
+ Dotation aux amort.	525,00	520,00
+ Virement à la section d'inv.	11 978,66	-
	93 010,59	66 830,09
RECETTES		
70 Produits des services	55 000,00	69 276,00
74 Dotations et participations	8 000,00	7 276,50
77 Produits exceptionnels	-	-
002 Excédent de fonct. reporté	30 010,59	-
	93 010,59	76 552,50

Section d'investissement

	BP 2022	CA 2022
DEPENSES		
21 Immo corporelles	15 000,00	-
001 Déficit d'investissement reporté	-	-
	15 000,00	-
RECETTES		
10 Dotations, et réserves	1 500,00	-
002 Excédent d'inv. Reporté	996,34	-
	2 496,34	-
+ Dotation aux amort.	525,00	520,00
+ Virement de la sect ^e fonct.	11 978,66	-
	15 000,00	520,00

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC sont les suivants :

BUDGET ANNEXE SPANC	
Section de fonctionnement	
Dépenses	66 830,09
Recettes	76 552,50
Résultat de l'exercice	9 722,41
Résultat antérieur reporté	30 010,59
Résultat de clôture 2022 - à affecter	39 733,00

Section d'investissement	
Dépenses	-
Recettes	520,00
Résultat de l'exercice	520,00
Résultat antérieur reporté	996,34
Résultat de clôture 2022	1 516,34

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022, rendu par le comptable du Trésor Public,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2023,

Considérant le retrait de la séance de Madame la Présidente lors du vote,

Considérant que M. Pascal MARGERIN, premier vice-président, a assuré la présidence de la séance lors du retrait de la Présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes,

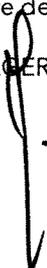
Article 2 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 3 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme

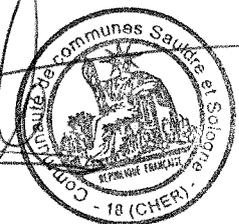
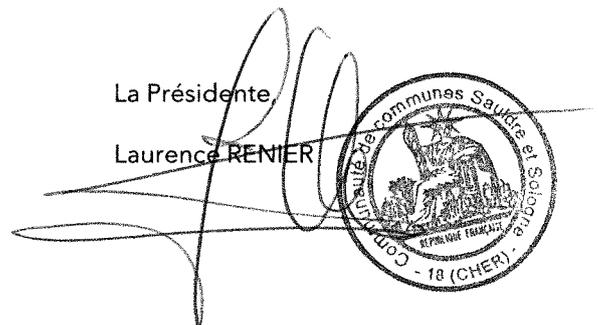
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN



La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.